

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

Trusteam ROC EUROPE

Part A: FR0007066725 Part P : FR0013281185

Trusteam Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Trusteam ROC EUROPE a pour objectif de gestion de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice Eurostoxx50, dividendes réinvestis, par le biais d'une gestion active en actions émises dans les pays de l'Union Européenne, avec une diversification sur les valeurs du reste de l'Europe et un impact ISR positif en privilégiant les émetteurs répondant à notre process ROC, « Satisfaction Client ».

Il est classé « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le gérant utilise une stratégie d'investissement basée sur la satisfaction client, qui est utilisée comme un moteur de performance financière.

Un niveau de Satisfaction Client élevé permet de :

- Réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients ;
- Accroître la fidélisation des clients ;
- Réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power) ;
- Renforcer dans le temps la stabilité du cash-flow.

La sélection des valeurs se décompose en deux étapes :

- une première sélection est appliquée à partir d'un filtre de notations basé sur des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).
- une deuxième sélection est basée sur des critères purement financiers.

Le fonds est exposé :

- à hauteur de 60% minimum en actions émises dans les pays de l'Union européenne, dont 50% minimum en actions de la zone euro, et 10% maximum en actions non européennes
- de 0% à 40% de l'actif en en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro d'émetteurs publics et privés et accessoirement en obligations libellées en devises autres que l'euro, Le fonds investit sur des obligations notées investissables, soit BBB- minimum chez S&P ou jugée équivalente par la société de gestion. Si l'émetteur est dégradé, la société de gestion fera sa propre analyse, selon sa procédure, et décidera de conserver ou non l'obligation. En cas de dégradation, la part investie en obligations High Yield (titres spéculatifs), de notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou non notés, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net.
- de 0% à 10% en obligations convertibles
- de 0% à 100% au risque de change. L'exposition aux devises hors Union Européenne restera accessoire (maximum 10%).

Le fonds est principalement investi en actions et/ou en certificats d'investissement de sociétés européennes. Etant éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions), il est investi au minimum à 75% en actions et titres éligibles au PEA, émis dans des pays de la Communauté Européenne.

En titres de créance et instruments du marché monétaire, le fonds est investi en obligations, Bons du Trésor à court et à moyen terme, titres négociables à court terme (intégrant les titres négociables à court terme émis avant le 31/05/2016). La durée de vie maximum des obligations est de 5 ans pour minimiser le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

En OPCVM, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français de toutes classifications ou européen ou de FIA Français ou OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions de FIA respectant les critères d'éligibilité de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des OPC gérés par Trusteam Finance.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers à terme fermes, ou des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés de la zone euro pour s'exposer et / ou se couvrir sur les risques de taux, de crédit, de change et actions.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation des revenus

Part de Partage (Part P) : La société de gestion reverse 50% des frais de gestion financière qu'elle perçoit aux fondateurs qu'elle sélectionne, sous forme de don. Ce mécanisme n'ouvre droit à aucun avantage fiscal pour les porteurs de parts.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

← rendement potentiellement rendement potentiellement →
plus faible plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 5 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité de ces émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Maximum 3%
FRAIS DE SORTIE	Néant
<p><i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i></p>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,33% TTC (*). Part A
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.trusteam.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC EUROPE



AVERTISSEMENT Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 23/11/2001

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Modification de la stratégie d'investissement et changement d'indicateur de référence (DJ Eurostoxx50 TR à la place du CAC-ALLTradable TR) le 13 Juin 2014

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP : Trusteam Finance 10, rue Lincoln 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : Ces documents sont également disponibles sur www.trusteam.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion www.trusteam.fr).

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Trusteam Finance www.trusteam.fr / Mentions légales et réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2019.